ASSOCIATON "MAISON DE LA NATURE" JACQUES BOUILLAULT SIMBA NATURE

Attention DANGER, la planète est malade de l'homme...

BULLETIN DE LIAISON

DATE DE PARUTION : DÉCEMBRE 2023
EDITION N°31

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

Chères adhérentes, chers adhérents,
Chères lectrices, chers lecteurs,

Nous voici bientôt arrivés au terme de l'année 2023, nous avons la joie de venir vers vous pour vous relater les avancées de notre association concernant cette année en cours,

Nous sommes en marche grâce à vous et à votre fidélité, soyez en tout d'abord vivement remerciés !

Rendre hommage au célèbre naturaliste fléchois tel est notre but, les beaux projets que nous sommes en train de mettre en place nous obligent à nous tourner vers toute personne qui aurait eu la joie de rencontrer Jacques Bouillault, de visiter son parc, d'écouter celui qui savait conter les histoires et nous émerveiller. Célébrer celui qui grâce au fruit du travail de toute une vie, a fait des merveilles en puisant et en protégeant dans la nature qui nous est offerte, celui qui a consacré sa vie aux animaux ! En partageant tout simplement ses connaissances et en transmettant son savoir acquis tout au long de sa vie !

Pour cela nous avons besoin de votre soutien pour réussir ce merveilleux hommage...

La Présidente, Anne Chantal Taschon

Sarthe
CLUB DES AMBASSADEURS DE LA SARTHE

"Année 2024 Jacques Bouillault aurait eu 100 ans !" De beaux projets à venir....

Jacques BOUILLAULT (La Flèche, 1924)

Natif de La Flèche, Jacques Bouillault porte l'honneur de sa cité depuis plus d'un demi-siècle jusqu'au-delà de nos frontières. Autodidacte, il concrétise sa passion de toujours pour la nature et les animaux en fondant dès 1946 au Tertre-Rouge, avec de très petits moyens, le premier parc zoologique privé ouvert en France après la guerre. Devenu un spécialiste hors pair, il ne cesse de parcourir le globe, Afrique, Asie, Amérique, Océanie, et en ramène des représentants de centaines d'espèces. Ce n'est cependant pas prioritairement en collectionneur ni en commerçant qu'il le fait, mais en pédagogue soucieux de faire découvrir à ses visiteurs les secrets du monde animal et de leur faire partager l'amour et la compréhension qu'il lui porte. Pour des raisons financières, le zoo, aujourd'hui l'un des plus célèbres et des plus fréquentés d'Europe, a changé de mains en 1988, mais, dans le cœur des Fléchois, le nom de Jacques Bouillault lui restera éternellement attaché.

ENSEMBLE ON VA PLUS LOIN

MAISON DE LA NATURE JACQUES BOUILLAULT-SIMBA NATURE

L'année prochaine nous fêterons **les 100 ans** du célèbre naturaliste fléchois !
Nous souhaitons honorer **Monsieur Jacques Bouillault** au travers d'une Bande Dessinée et d'une fresque murale dans sa ville natale. Pour cela nous avons besoin de votre aide.

Venez nous soutenir sur **Helloasso.com**
http://www.jacques-bouillault.com/index.php?option=com_content&view=article&id=68&Itemid=322

2023 2024

Merci !

Françoise, Mireille
Thierry Jocelyne Renée
Claude Jean François Nicole
Norbert Michel Christiane Fatima
Jean Jacques Lucette Raymonde Gisèle
Sébastien Jean Claude Jean Michel Michèle
Monique Rose Marie Louise Vanessa Béatrice Daniel
Françoise Paulette Béatrice Danièle Alphonse Loïc Myriam
Ghislaine Anne Marie Florence Gérard Sylvie Hélène Marie Ange
Philippe Pierre Christophe Jacky Joël Eliane Pascal Dominique Josiane
Yannick Danièle Vanessa Nathalie Patricia Lionel Françoise Nelly Yves Paul
Dominique Hervé Albert André Michèle François Patrice Benoist Noëlla Patrick
Jeanne Laure Catherine Serge Patricia Renée Jacques Anne-Laure Louise Noël
Alexandre Geneviève Vincent Victor Annick François Thérèse Patrice Jean Luc
Noé Patrice Monique Joël Sébastien Pascal Roland Etienne Yves Aurore Patricia
Anne-Chantal

“Je soutiens les projets de l'association afin de pérenniser l'oeuvre du célèbre naturaliste Fléchois”

Vous ne nous connaissez peut-être pas… Mais si je prononce le nom de Jacques Bouillault, je suis sûre que cela évoque quelque chose pour vous !

Avant-gardiste, Jacques Bouillault a créé le parc zoologique de La Flèche en 1946, 1er parc privé ouvert en France et l’a fait rayonner pendant plus de 50 années. Il est également créateur et réalisateur du Musée de la faune régionale au sein de son parc.

Cette année, nous fêtons **le centenaire des 24 heures du Mans**. L’année prochaine nous fêterons **les 100 ans du célèbre naturaliste Fléchois !**

Reconnaître et faire connaître celui qui a ouvert la voie et qui a réussi à faire prendre conscience, que « **la nature et les animaux devaient être respectés** » telles étaient ses ambitions et telles sont les nôtres.

Alors me direz-vous, pourquoi venir nous conter cette histoire ? Nous aimerions honorer ce personnage au travers d’une **Bande Dessinée** et réaliser **une fresque dans sa ville natale**.

Pour cela, nous avons besoin de tous les sarthois et sarthoises, de toutes les entreprises pour nous rejoindre et nous soutenir dans la réalisation de ces deux merveilleux projets. Par ailleurs, un hommage au Prytanée National Militaire de La Flèche est prévu au second semestre de l’année 2023.

Nous comptons sur votre soutien et votre participation !

“ Il a créé, il s'est donné, il nous a fait vibrer… Sachons l'honorer et le remercier ”

(Anne-Chantal Taschon)

ASSOCIATION MAISON DE LA NATURE JACQUES BOUILLAULT—SIMBA NATURE ASSOCIATION MAISON DE LA NATURE JACQUES BOUILLAULT—SIMBA NATURE

PROGRAMME 2023-2024 1ER SEMESTRE

- Assemblée Générale le 26 Janvier2024 suivie de la galette
- Sorties nature au printemps 2024 avec Christine Rollard (date non déterminée)
- Visite de Tera Botanica premier semestre 2024
- Marché de Noël en Décembre 2023 et repas de Noel le 16 Décembre.
- 4ème conférence sur le glyphosate le 28 Novembre 2023
- Conférences 2024 : L'alimentation du chien et du chat, les fleurs et l'eau
- Vente carte et Flyer en bois cartes Asso JB, badges, albums photos (3), chemises de travail.....

Association Maison de la Nature Jacques Bouillault-Simba Nature

Formulaire d'adhésion

- o Nouvelle adhésion 25 euros
- o Renouvellement 20 euros
- o Don

Association reconnue d'intérêt général : Tout don donne droit à une réduction d'impôts (Un reçu fiscal vous sera adressé)

Je règle la somme de ..... **Euros**

- o *Chèque bancaire libellé au nom de l'association*
- o *Virement sur notre compte bancaire* (demander un RIB)

Signature (obligatoire) .....

Merci pour votre présence à nos côtés !

Reçu fiscal à la demande

Votre adresse mail nous est précieuse,

N'hésitez pas à nous la faire parvenir !

LES VENTES

- Cartes en bois 4€
- Calendrier collector 2004 : 20€ (peu de calendriers restants)

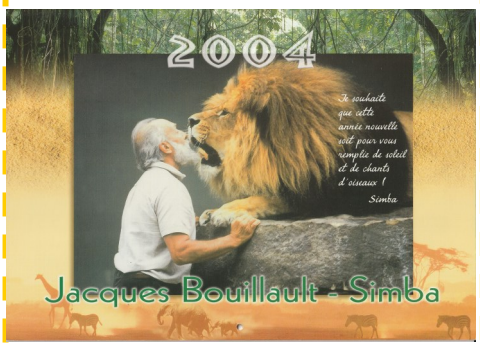

- Marque-page en bois 4€,

- Bloc et crayon : 5€,
- Chemise : 4€,
- Plaquette Jacques Bouillault : 4€
- Trois albums photos de Jacques Bouillault au prix respectif de 15€, 18€ et 20€.

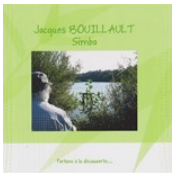

Association Maison de la Nature Jacques Bouillault Simba Nature

créée en Septembre 2002 par Jacques Bouillault et Anne Chantal Taschon

Président d'honneur Monsieur Jacques Bouillault

Présidente A. Chantal Taschon

110 av. Savorgnan de Brazza - 72000 LE MANS

Téléphone : 02 43 86 21 09 - Messagerie : bouillault.jacques@wanadoo.fr

Site internet : www.jacques-bouillault.com

facebook.com/associationmaisondelanature.Jacques.Bouillault

Association reconnue d'intérêt général, tous vos dons sont déductibles des impôts

CONFÉRENCES
« LA NATURE ET NOUS »

OÙ EN EST-ON DU GLYPHOSATE ?
CONFÉRENCE 28 NOVEMBRE 2023 PAR MAÎTRES MADELEINE BABES & GUILLAUME CORNU

Le mardi 28 novembre dernier, une conférence intitulée **« Où en est-on du glyphosate ? »** s'est tenue à la salle Charles-Trénet au Mans. Cette conférence était organisée par l'association Maison de la Nature – Jacques Bouillault – Simba Nature et sa présidente, Madame Anne-Chantal Taschon. Elle était animée par Maitre Madeleine Babes ainsi que Maitre Guillaume Cornu, avocats au sein du cabinet Huglo-Lepage Avocats.

Cette conférence a permis de clarifier ce qu'est le glyphosate, à savoir, une substance active et non un produit phytosanitaire (ou pesticide) comme l'est le Round-Up. Cela signifie que cette substance entre dans la formulation de pesticides mais n'en constitue pas un à lui-seul, il est accompagné de coformulants, d'adjuvants qui renforcent ses caractéristiques.

Ensuite, les participants ont pu en apprendre davantage sur <u>la réglementation européenne</u> relative aux produits phytosanitaires, avec un passage en revue des différents textes relatifs aux limites maximales de résidus de pesticides présents sur les denrées alimentaires, à l'utilisation durable des pesticides (et notamment le rejet par le Parlement européen du règlement SUR qui devait contraindre les Etats membres de l'Union européenne à réduire de 50% l'emploi de pesticides d'ici 2030) et enfin, à la procédure d'autorisation des substances actives. A ce propos, il a été évoqué les dysfonctionnements liés cette procédure notamment en ce qui concerne les données utilisées par l'EFSA (l'autorité de sécurité alimentaire en Europe) qui se limitent à celles transmises par l'industriel qui souhaite obtenir une autorisation et, en ce qui concerne la procédure de comitologie, procédure menée par des ministres et non des scientifiques, à l'issu de laquelle la décision d'autorisation est prise, sur le fondement du travail de l'EFSA lui-même réalisé à partir des données du ou des industriels souhaitant bénéficier de l'autorisation. Cette procédure explique pourquoi le glyphosate a été réautorisée pour une période de dix ans en Europe. Toutefois, le cabinet Huglo-Lepage Avocats a rappelé qu'il engageait un recours contre cette réautorisation.

Ce balayage s'est poursuivi avec <u>la réglementation française</u> qui se concentre sur les zones de non-traitements (avec des distances de 5, 10 ou 20 mètres selon les produits utilisés et leur dangerosité entre les parcelles traitées et les habitations), sur la réparation des préjudices liés aux maladies pro-

fessionnelles contractées au contact des pesticides par les salariés agricoles, sur le Fonds d'indemnisation des victimes de pesticides destiné à indemniser les victimes non-salariées agricoles et les enfants exposés à ces produits in utero. Cela a été l'occasion de revenir sur le récent exemple de la reconnaissance en tant que victime du glyphosate du jeune Théo Grataloup. Enfin, la procédure issue du droit européen auquel renvoie notre droit national concernant les autorisations de mise sur le marché des produits phytosanitaires a été détaillée. Sur ce point, il a été expliqué aux participants que l'autorisation d'une substance active à l'échelle européenne n'empêche pas un Etat membre de refuser la mise sur le marché des pesticides qui la contiennent bien que dans les faits, les autorités nationales ne s'y opposent que très rarement. Pour autant, des recours existent, mais pour cela, il faut agir rapidement après la publication de l'autorisation de mise sur le marché sur le site de l'Anses.

L'objectif visait à mettre fin à l'amalgame substance active (ex. : glyphosate) et pesticide (ex. Round Up) en expliquant que la première, qui entre dans la composition du second est autorisée à l'échelle européenne, alors que le produit qui la contient est autorisé à l'échelle française.

L'exposé s'est achevé avec la présentation d'études, récentes et indépendantes, menées notamment par le CIRC en 2015 ou par l'Inserm en 2021 et mettant en exergue les dangers présentés par les pesticides sur la santé, la biodiversité et l'environnement et notamment, par le glyphosate, en raison de son caractère reprotoxique avéré et son caractère cancérigène qui relève désormais du secret de polichinelle.